



CAP du 01 au 08/06/2015

DÉCLARATION LIMINAIRE

MOUVEMENT DE MUTATIONS ET DE 1^{ères} AFFECTATIONS

- CATEGORIE B -

Toujours sous la coupe d'une Union Européenne inféodée au tout économique, le gouvernement doit convaincre Bruxelles qu'il parviendra à réduire le déficit public en dessous des 3% d'ici à 2017.

A ce titre, le ministère détaille les 4 milliards d'économies supplémentaires, soi disant «rendues nécessaires» par la très faible inflation de cette année et annonce cinq milliards supplémentaires pour l'année prochaine. Pour faire simple :

- ✓ 2015 : l'Etat et la Sécu vont se serrer la ceinture,
- ✓ 2016 : les collectivités seront aussi mises à contribution.

Les politiques d'austérité accompagnées du pacte dit de «responsabilité» mettent en œuvre 41 milliards d'exonérations patronales et 59 milliards de réduction de dépenses pour l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité Sociale. Tout cela ne cesse de nourrir et d'aggraver la crise.

C'est inacceptable et vient s'ajouter aux plus de 220 milliards d'exonérations ou d'aides publiques dont les entreprises bénéficient déjà.

Ainsi des plans d'économies sont appliqués au détriment des dépenses de santé, des hôpitaux, du remboursement des médicaments. C'est aussi la remise en cause des services publics...

Dans la fonction publique et à la DGFIP, la mise en place des mesures d'économies s'accélère.

La prime d'intéressement, après un passage par la case « disparition », serait finalement d'un montant de 100 euros, versée à tou-tes les agent-es... mais uniquement pour 2015.

Pour la CGT, il s'agit bien d'un recul d'abord sur le montant (- 50 euros pour tou-tes), mais aussi sur le fond. En effet, nous refusons la mise en place en remplacement d'une éventuelle prime de restructuration, qui serait une prime à la casse de notre administration.

Alors que le point d'indice est bloqué depuis 5 ans et va le rester encore en 2016, c'est un nouveau coup porté contre notre rémunération. Et ce n'est qu'un début, puisque le gouvernement prépare la modulation totale du régime indemnitaire.

Quant à la DGFIP, elle est aujourd'hui en danger de disparition ! Le porte-parole du gouvernement vient en effet d'annoncer la mise en place de la retenue à la source, transférant ainsi au patronat la collecte de l'impôt, avec des milliers de suppressions d'emplois à la clé à la DGFIP qui vont s'ajouter à la réduction continue des effectifs (32 000 supprimés depuis 2002).

Alors que les attaques se multiplient contre les services publics, des centaines de milliards d'euros échappent à l'impôt et grèvent les budgets. Alors que la DGFIP voit ses effectifs fondre, la fraude fiscale ne cesse d'augmenter !

Montreuil 3/06/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Nous le savons tou-tes : de l'argent il y en a ! Il suffit juste d'avoir la volonté politique de le récupérer.

Et c'est bien tout le contraire que ce gouvernement est en train de faire aujourd'hui en s'attellant au démantèlement de la DGFIP. Il l'a d'abord fait en mettant en place la démarche stratégique, puis la revue des missions. Dans cette même logique, il souhaite aujourd'hui fermer de très nombreux sites et services de notre administration.

En lien direct avec cette logique de destruction, pour nous, agent-es de la DGFIP, il y a un risque encore plus grand de voir nos statuts particuliers et nos règles de gestion disparaître.

En effet, le 7 mai dernier, le gouvernement a publié le décret instituant une « charte de la déconcentration » permettant aux préfets de régions de déterminer l'implantation des services en étendant leurs pouvoirs en matière de budget et de gestion des personnels.

Comment ne pas faire le lien avec les discussions en cours au niveau fonction publique sur les PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ?

Le gouvernement veut instituer des corps interministériels, des statuts communs de corps, des cadres d'emplois trans-fonctions publiques et appliquer, en accompagnement des restructurations, la loi mobilité forcée.

**POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES,
C'EST NON !**

**NON à la démarche stratégique !
NON à la revue des missions !
NON au démantèlement du réseau !
NON à la casse de nos statuts particuliers
et de nos droits et garanties !**



L'ordre du jour de cette CAP va déterminer le mouvement général de mutations et de 1ères affectations au 01/09/2015 pour la catégorie B. Or les mouvements de mutations sont un élément essentiel du droit à la mobilité choisie pour tou-tes les agent-es qui ne doit pas être bafoué.

Et une fois n'est pas coutume, nous allons commencer par nous réjouir. Oui nous réjouir de voir enfin se mettre en place le système cible de mutations pour tou-tes.

Sur ce mouvement 2015, l'administration affiche un taux global de mutations satisfaites de 55,7 %. En réalité, ce chiffre ne signifie pas grand-chose puisque toute obtention de vœux même le plus lointain dans la liste (ex : 400ème !), vaut comme étant satisfait. Y compris d'ailleurs les affecté-es d'office issu-es de la liste d'aptitude ou du CIS. Quant au chiffre de 100% de satisfait pour les stagiaires, la CGT laisse aux intéressé-es le soin d'apprécier le niveau de leur satisfaction...

Ce que l'administration se garde bien de dire, c'est que pour la 7ème année consécutive, la situation de l'emploi de la catégorie B s'aggrave avec 507 suppressions d'emplois supplémentaires en 2015!

Par voie de conséquence, c'est 1456 emplois administratifs et informatiques qui sont laissés vacants à ce stade du projet ! De plus, ces chiffres ne prennent pas en compte les agent-es actuellement à temps partiel et muté-es, qui sont compté-es à temps plein. Selon une évaluation globale, cela représente l'équivalent d'une centaine de contrôleurs qui viennent grossir ce déficit.

La désastreuse politique de l'emploi menée ces dernières années se poursuit donc, en laissant de trop nombreux postes de contrôleurs vacants le 1er septembre prochain alors que des centaines de mutations possibles ne seront pas offertes aux agent-es, avec toutes les conséquences sociales liées à leur situation personnelle.

La CGT réitère donc la demande présentée depuis plusieurs années en CAP de mutations et rappelée lors des précédentes CAPN, à savoir son exigence de voir recruter dans les plus brefs délais tous les agent-es B et C figurant sur les listes complémentaires des concours.

Plus globalement, nous exigeons également l'élargissement des recrutements pour couvrir tous les besoins.

Enfin, nous demandons que dans chaque département cette CAP de mutations permette de combler chaque emploi vacant concerné par une demande de mutation satisfaite.

Abordons maintenant quelques aspects techniques de ce projet de mouvement.

- S'agissant des RAN dites « dérogatoires » la CGT y est totalement opposée car leur création ouvre une brèche dans la règle de l'ancienneté, dans l'unique but de gérer la pénurie due aux vacances d'emplois.
- La CGT refuse de cautionner la mise en place du nouveau dispositif de gestion des EDR qui introduit le profilage des postes à la discrétion des directions locales. De plus, nous déplorons de ne pas avoir de lisibilité sur les « viviers » créés localement par rapport à la situation réelle des effectifs. Nous demandons donc à avoir accès à ces documents.
- Le dispositif de priorités liées aux rapprochements instauré en 2013 continue de s'appliquer cette année encore selon un quota de 50% d'apports sur un département lors de chaque mouvement. Les collègues concernés sont affecté-es ALD, n'ont donc pas d'affectation fixe et nous le déplorons.

En conséquence, les élu-es CGT souhaitent soulever le problème des agent-es inscrit-es au titre des rapprochements externes se trouvant en situation de rentrer dans le projet en liste normale. Il n'est pas juste que ces contrôleurs soient ainsi écartés des possibilités de rapprochement interne et nous demandons que ces cas puissent être étudiés dans ce cadre lors de cette CAP.

Toujours sur les priorités, compte tenu de la décision récente du Conseil d'État par son arrêt n° 384004 du 6 mars 2015, il est urgent d'engager des discussions afin de sécuriser le droit de mutation pour les ultras marins compte tenu de l'éloignement géographique, en trouvant une solution pérenne juridiquement. Les négociations devront porter prioritairement sur la question des mutations mais plus généralement sur l'ensemble des questions touchant les droits et garanties des agent-es en poste dans ces départements d'outre-mer.

- Concernant les demandes de mutations en 1ères affectations des LA et CIS, nous déplorons l'attitude de certains services RH qui ne conseillent pas correctement leurs agent-es : nombre de vœux trop restreints, case RE cochée sans vœu de rapprochement, oubli du RI, etc.
- Les élu-es CGT considèrent que nous sommes toujours dans une phase de mise en route d'un nouveau

système, dont beaucoup de règles restent encore méconnues par beaucoup d'agent-es, notamment ceux issu-es de la filière gestion publique. Afin de prendre en considération toutes les conséquences qui en découlent, nous demandons à la Direction Générale de se montrer à l'écoute et d'être plus souple sur les demandes d'extension de vœux, les demandes d'annulation, etc. en apportant un maximum de réponses appropriées aux personnels concernés.

Sur le mouvement informatique, nous dénonçons 4 points en particulier :

- ☞ L'exclusion des informaticiens du mouvement complémentaire : il est urgent que cette mesure injuste évolue en faveur des personnels informaticiens.
- ☞ 108 vacances d'emplois dans les DISI : ce nombre est proportionnellement très important au regard de la population concernée.
- ☞ Nous n'avons pas les vacances d'emplois répertoriées par qualification.
- ☞ La suppression de la possibilité pour les programmeurs de demander des affectations sur des postes de PAU. La CGT demande le maintien de cette possibilité pour tou-tes les programmeurs quelque soit leur filière d'origine.

Dernier point, nous le savons tous ici, les CAP locales se réuniront à l'issue du mouvement définitif qui sera connu début juillet. Nous avons cependant eu connaissance cette année encore que plusieurs directions locales, notamment en région parisienne, avaient demandé aux possibles arrivants de remplir des fiches de vœux. Si nous pouvons comprendre leur souhait d'anticiper la préparation de leur CAP locale, il aurait également été bienvenu de faire un minimum d'information auprès des agent-es concerné-es en expliquant que cette fiche de vœux était sous réserve de la confirmation de leur affectation au mouvement définitif.

Enfin, comme chaque année en cas d'erreurs manifestes, la CGT demande que les pratiques habituelles soient reconduites, à savoir le rétablissement dans ses droits de l'agent-e lésé-e tout en maintenant l'affectation prononcée au projet par erreur.